FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE



Accords des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale





Ordre du jour initial:

- Approbation du relevé de décision de la CMP du 4 mars 2021
- ➤ Politique salariale
- ➤ Classification
- ➤ Maintien en Commission Mixte Paritaire (CMP)
- ➤ Point d'information sur les travaux en Comité Santé Interbranche (CSI)
- ➤Questions diverses.

Dès le début de la réunion, le représentant de NEXEM intervient pour confirmer que la Direction Générale du Travail (DGT) ne peut être présente à cette commission.

Les organisations CGT, FO et SUD demandent une suspension de séance pour réunir le collège des syndicats de salarié.e.s. L'intersyndicale CFDT, CGT, FO et SUD demande le report de cette CMP dans un délai de 4 semaines, celle-ci ne pouvant se tenir en l'absence de la DGT.

Les organisations syndicales de salarié.e.s et NEXEM conviennent de deux dates à proposer à la DGT :

- Soit le vendredi 28 mai de 15h00 à 17h00,
- ➤Soit le mardi 1^{er} juin de 14h00 à 16h00.

De plus, l'intersyndicale acte la proposition de la CGT de se réunir rapidement au regard de la situation.

Dans ce contexte, la CGT n'a pas pu lire sa déclaration sur la politique salariale.